

val de gâtine

Un futur directeur pour les déchets

Jean-Pierre Rimbeau et son assemblée communautaire, ont voté les budgets, qui s'ils prévoient quelques investissements, montrent une marge de manoeuvre encore réduite.

Le président Rimbeau mentionnant notamment la capacité d'autofinancement, qui ne dépasse pas 255.297 €.

Finances. Gilles Bouju vice-président en charge des finances, a fait voter les comptes de gestion et les comptes administratifs. A l'unanimité des présents ceux-ci ont été adoptés.

Taux de fiscalité.

Mme Xhaard, receveuse du trésor a fait part du taux de CFE (cotisation foncière des entreprises), apportant un éclairage sur le sujet. Le taux de CFE était de 21,75 % en 2018. Les élus votent un passage à 22,20 %, ceci représentant un produit en hausse de 11.191 € (soit un produit total de 960.816 €). L'assemblée fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes sur l'habitation,

sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti.

Budget. En dépenses de fonctionnement, sera inscrite au budget principal la somme de 8.119.152 €. Dont 1.250.146 € de charges à caractère général, ou encore 2.887.592 de charges de personnel. Parmi les recettes de fonctionnement, les impôts et taxes représentent 5.404.012 €. En section investissement, il est inscrit 4.694.713 € en dépenses. L'ensemble des budgets (principal et annexes, tels le portage de repas, zones d'activités) sont votés à l'unanimité.

Piscine de Coulonges. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la piscine, Francine Chausseray a rappelé la volonté d'équité de la commission sur le plan géographique, notamment pour l'accès à d'autres piscines (qui pourraient être Parthenay, Moncoutant, ou Saint-Aubin-le-Cloud). Ceci afin que quel que soit son lieu d'habitation (éloigné de Coulonges par

exemple), une égalité de traitement soit opérée, entre-autre au bénéfice des scolaires.

Zone d'activité de l'Alière.

Accord pour les ventes de terrains auprès de deux entreprises au prix de 4 € le m².

Voirie. Lancement d'un marché public concernant les travaux d'entretien de la voirie au RMA. L'estimation de l'enveloppe budgétaire s'élève à 150.000 €.

Sictom. Les délégués communautaires votent la création d'un poste de directeur de la régie à autonomie financière. Validation de l'achat d'un véhicule d'occasion de collecte à chargement arrière, pour un montant de 42.000 €. Corinne Micou souhaite une délégation de fonction de la régie des ordures ménagères, qu'elle a prise en charge au 1^{er} janvier dernier. Ceci notamment afin d'exercer le pouvoir de signature, qui depuis le début de l'année incombe au président de la collectivité.